

Règlement du

FAMILY TROPHY BNP PARIBAS

FORTIS 2010

Article 1 : Compétition familiale récréative.

1. Le FAMILY TROPHY BNP PARIBAS FORTIS est une compétition familiale et récréative de double mixte réservée aux joueuses et joueurs qui sont valablement affiliés à l'AFT ou à la VTV. Elle est organisée selon les règlements de la FRBT et de l'AFT, sauf ce qui est stipulé plus bas.
2. Cette initiative a comme but d'offrir aux familles pratiquant le tennis une agréable journée consacrée à leur sport.
3. Le FAMILY TROPHY BNP PARIBAS FORTIS est une organisation conjointe de l'ASBL Association Francophone de Tennis et de la Vlaamse Tennisvereniging VZW, en collaboration avec la banque BNP PARIBAS FORTIS. Ces instances ont plein pouvoir de décisions dans les cas non prévus.

Article 2 : Séries.

1. Deux séries sont organisées, l'une pouvant totaliser au maximum 20 points, l'autre au maximum 60 points (sur base du classement de doubles). Les résultats obtenus dans la compétition ne seront pas pris en compte pour l'établissement des classements de doubles.

Article 3 : Composition des équipes.

1. Le lien familial est limité à : parent/enfant (éventuellement adoptés), grands-parents/petits-enfants, mari et femme (ou couple cohabitant) et frère/sœur. L'âge minimal de l'équipe est de 35 ans cumulés et de 10 ans individuellement.

Article 4 : Timing.

1. Le FAMILY TROPHY BNP PARIBAS FORTIS se dispute en deux phases : 5 tournois de club par région et une finale nationale opposant les vainqueurs des tournois régionaux de clubs.
2. Les tournois de club se déroulent entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2010.
3. La finale nationale se dispute lors du troisième ou quatrième week-end de septembre dans un club à désigner.

Article 5 : Candidature à l'organisation d'un tournoi de club.

1. Par région, 5 clubs seront sélectionnés pour organiser un tournoi du FAMILY TROPHY.
2. Le club doit poser sa candidature à l'organisation du tournoi au plus tard le 31 mai 2010 via le document officiel d'inscription. Peu après cette date, les clubs inscrits reçoivent une communication leur indiquant s'ils ont été ou non retenus pour l'organisation du tournoi.
3. Le choix des clubs sélectionnés pour l'organisation d'un tournoi est réalisé par l'AFT et la VTV sur base d'une répartition géographique, du nombre de terrains outdoor et indoor disponibles et de la date d'inscription.

4. Dans le cas d'un nombre insuffisant de clubs inscrits dans une région, le programme des tournois sera complété par des tournois d'autres régions de la même ligue qui n'auraient pas été sélectionnés dans leur propre région, avec priorité aux clubs appartenant aux régions présentant le plus de candidatures.
5. Les clubs qui ont introduit une candidature et ne sont pas retenus sont versés dans une liste d'attente qui donne priorité pour l'organisation d'un tournoi du FAMILY TROPHY l'année suivante, pour autant que le club confirme sa candidature.
6. Le fait de s'inscrire pour l'organisation d'un tournoi implique que le règlement, les conditions et les obligations en terme de sponsoring soient respectés (cf. article 10).
7. Le non-respect des règlements et obligations mentionnés ci-dessus peut amener pour le club l'exclusion des vainqueurs de la phase finale et/ou à l'exclusion du tournoi l'année suivante.

Article 6 : Tournois de clubs.

1. L'organisation de chaque tournoi de club est totalement de la compétence du club local. Il veillera à une organisation de qualité et collaborera avec un responsable officiel.
2. Les tournois retenus sont obligés d'organiser les 2 séries et de présenter une équipe par série à la phase finale nationale.
3. Les tournois se disputent sur un week-end, de préférence le samedi pour la série 20 points et le dimanche pour la série 60 points.
4. Les tournois sont ouverts aux membres d'autres clubs de la même région.
5. Les inscriptions se font via www.tournoi.org. Le club organisateur est ensuite libre d'organiser le tournoi selon son propre règlement (tirage au sort, poules ou tableaux).
6. Les clubs reçoivent une proposition de schéma de jeu (sur base d'un temps de jeu limité et comprenant des suggestions de formules de match) pour 4 terrains (maximum 24 équipes par série) et pour 2 terrains (maximum 12 équipes par série), consistant en tours préliminaires sous forme de poules suivi d'un tableau final et le cas échéant d'un tableau de consolation. L'objectif est de passer une journée agréable, avec beaucoup de tennis, une ambiance conviviale et des activités annexes éventuelles (par exemple, petit déjeuner, barbecue, soirée de clôture, etc.).
7. Un minimum de 16 équipes participantes (les 2 catégories confondues) est obligatoire. A défaut, les vainqueurs ne peuvent pas prendre part au tour final national. Les places qualificatives ainsi libérées peuvent dans ce cas être complétées par les finalistes malheureux des plus gros tournois de club dans la même ligue.
8. Le nombre maximum d'inscriptions est déterminé par le nombre de terrains disponibles.
9. Le montant de l'inscription ne peut dépasser 10 euros par équipe.
10. Il n'y a pas de contribution à reverser à la région ou à la ligue.
11. Il est souhaitable que, comme expliqué ci-dessus, le club fasse de ce week-end un agréable moment de tennis et réinvestisse de préférence le montant des inscriptions en faveur du tournoi et de ses participants.
12. Les clubs organisateurs reçoivent 2 trophées pour les vainqueurs, un set de cadeaux pour les demi-finalistes, un cadeau pour l'organisateur au sein du club, un package de matériel promotionnel et 2 tubes de balles par terrain et par catégorie.
13. Chaque vainqueur d'un tournoi de club reçoit un ticket (2 par équipe) pour le tournoi de Roland Garros 2011 ou le Masters de Bercy 2011 (pour autant que l'équipe participe au tour final national). Le choix du tournoi sera déterminé par l'organisateur en fonction des disponibilités.
14. L'organisateur fournit minimum 5 jours avant la compétition tous les détails pratiques concernant la participation à celle-ci aux participants inscrits.

Article 7 : Détermination de la participation au tournoi.

1. La participation à plusieurs séries n'est pas autorisée.
2. La participation à plusieurs tournois de club n'est pas autorisée.
3. La participation à un tournoi de club appartenant à une autre région que celle des participants n'est pas autorisée, sauf si un des joueurs appartient à la région concernée.
4. Le lien familial est contrôlé au niveau du club. Pour la participation au tour final national, le contrôle est réalisé par l'AFT ou la VTV. Il appartient aux participants de fournir la preuve de leur lien familial.

Article 8 : Qualification pour la finale nationale.

1. Tous les vainqueurs de tournois de club sont qualifiés pour la finale nationale.
2. La participation à la finale nationale est gratuite.
3. Le club organisateur communique les noms des vainqueurs au plus tard le 1^{er} septembre 2010.
4. Si le vainqueur du tournoi de club ne participe pas à la finale nationale, il peut être remplacé dans l'ordre par le finaliste, le 3^{ème}, le 4^{ème}, etc.
5. Le remplacement tardif dans l'équipe ou de l'équipe est possible au plus tard 48 heures avant le début de la finale nationale. En cas de WO de toute l'équipe, la deuxième équipe du tournoi concerné a la possibilité de prendre part à la finale nationale. Si un des joueurs de l'équipe est WO, il est autorisé à jouer le tour final national avec un autre membre de la famille, pour autant que le total des points de l'équipe ne soit pas supérieur à précédemment.
6. Il y a trois wild cards pour la finale nationale. Les clubs ayant recueillis le plus d'inscriptions à leur tournoi (1 AFT et 1 VTV) peuvent présenter une seconde équipe. Une Wild Card est attribuée par BNP Paribas Fortis.

Article 9 : Finale nationale.

1. La finale nationale est une journée de tennis placée sous le signe de la détente, avec, pour tous les participants, un welcome pack, un lunch (buffet), un programme d'activités parallèles agréable, et bien sûr une belle remise des prix et un cocktail de clôture.
2. Chaque participant peut jouer au minimum 4 fois.
3. Les dispositions réglementaires d'application durant ces finales seront communiquées en temps utiles à tous les participants.
4. Les 8 meilleures équipes par catégorie recevront, en plus de leur ticket pour Roland Garros ou Bercy, une nuitée d'hôtel à Paris.
5. De beaux cadeaux seront distribués aussi bien aux vainqueurs des tableaux principaux qu'aux vainqueurs de différents tableaux de consolation, ainsi qu'à tous les participants.

Article 10 : Obligations pour les tournois de club, en termes de sponsoring.

1. Les clubs organisateurs doivent réaliser eux-mêmes la promotion de leur tournoi, assurer cette promotion via le logo-titre qui leur sera communiqué et utiliser et distribuer autant que possible le matériel promotionnel qui leur sera transmis.
2. Les clubs organisateurs doivent, durant le tournoi, disposer le matériel publicitaire qu'ils auraient reçu du sponsor titre BNP Paribas Fortis ainsi que des éventuels autres sponsors des ligues de façon bien visible pour le public.
3. Les clubs organisateurs doivent autoriser les représentants du sponsor titre BNP Paribas Fortis à réaliser des opérations de relations publiques à l'occasion de tous les moments officiels du tournoi ainsi qu'autoriser le placement de visibilité et de matériel promotionnel complémentaire ainsi que d'éventuelles animations.
4. Les clubs organisateurs doivent faire mention du sponsor titre BNP Paribas Fortis à l'occasion de toutes communications officielles (promotion du tournoi, remise des prix,...).
5. Les clubs organisateurs ne peuvent pas octroyer de visibilité à d'autres sponsors des secteurs 'assurance et banque' durant le tournoi, à l'exception de la publicité permanente des sponsors de clubs.
6. Les clubs organisateurs ne peuvent pas placer la visibilité d'autres sponsors durant le tournoi, à de manière dominante l'exception de la publicité permanente des sponsors de clubs.

Bruxelles, 1^{er} mai 2010.